

Sommaire :

1^{er} mai : pour quoi, pour qui ? Sophie Binet à Douarnenez, **Un Homme est mort,** Casse de la Fonction Publique en vue, **la CGT des Territoriaux dans le Finistère,** Sécurité et conditions de travail, **Avancements de grade 2024 : ça se précise**

« Ni les actionnaires, ni les réactionnaires : Un 1^{er} mai pour les travailleurs et travailleuses »

Ce moment a été l'occasion, pour les adhérent-es et sympathisant-es de toute la CGT de se retrouver autour de revendications essentielles dans la période : le pouvoir d'achat des actif-ves et des retraité-e-s, l'égalité femmes-hommes, la répression syndicale et la paix dans le monde.

Contre la rapacité patronale et la violence gouvernementale L'inflation a été amplifiée par la spéculation sur les produits énergétiques et les denrées alimentaires et il est de plus en plus difficile de boucler les fins de mois.

Le Gouvernement répond à cette situation en permettant aux employeurs d'accroître l'exploitation des salariés : nouvelle réduction des droits à l'assurance chômage, projet de baisse des droits collectifs à l'automne, coupes budgétaires massives dans les services publics, passage en force sur les accords de libre-échange, etc. L'environnement est lui aussi sacrifié puisque les normes de protection de la santé et de la nature sont attaquées comme les normes sociales.

Cette politique n'est pas un échec, c'est un choix.

Pendant que la majorité de la population voit sa situation se dégrader, les plus puissants en profitent comme jamais. Les entreprises du CAC40 ont versé 97,1 milliards d'euros à leurs actionnaires cette année ! C'est l'équivalent de plus d'un mois de salaire pour les 27 millions de salariés français !

Pour l'augmentation des salaires

Donc pour améliorer notre situation, nous avons une partie de la solution : organisons-nous avec la CGT !



Le patronat et ses relais politiques l'ont bien compris : ils veulent réduire la syndicalisation pour pouvoir exploiter plus facilement les salariés.

Pour la Paix !

Le monde est de moins en moins sûr et la guerre se rapproche. Palestine, Ukraine... les conflits militaires se multiplient et engendrent des centaines de milliers de morts civils et militaires. Les grandes puissances se réarment massivement. En manifestant le 1^{er} mai, comme le font les travailleuses et les travailleurs du monde entier, nous exigeons une paix juste et durable partout où la guerre fait rage. Affamer des populations, tuer des civils, raser des villes, abattre des journalistes, tuer des humanitaires, bombarder des hôpitaux, ce n'est en aucun cas de la lutte contre le terrorisme, ou de la défense. Ce sont des crimes ignobles que nous devons dénoncer au nom de notre humanité, comme nous avons dénoncé les attaques du Hamas contre les civils israéliens le 7 octobre 2023.

Assez de sang ! Assez de larmes !

**Le 1^{er} mai : salaire, justice, syndicat et Paix !
Ne nous laissons plus faire, manifestons pour
mettre la pression et gagner des avancées !**

5 avril 2024 : Femmes et Travail avec Sophie Binet à Douarnenez



2024 est année d'anniversaire, en particulier celui de la grève des sardinières à Douarnenez.

Ce centenaire a été l'occasion de nombreuses festivités localement. L'UD CGT, l'UL Douarnenez, l'IHS s'inscrivent dans ce moment festif.

Pour ce faire, le vendredi 5 avril à 18 H 30, une soirée a été proposée à la salle des fêtes de Douarnenez une soirée sur le thème « femme et travail », l'occasion de rendre hommage aux sardinières Finistériennes, héroïnes de l'époque, mais aussi de partager des témoignages de femmes salariées d'aujourd'hui...



Edouard Mazé : 17 avril 1950 - 17 avril 2024 - un homme est mort.

L'union locale cgt Brest a voulu en ce jour du 17 avril 2024 renouer avec ce moment de souvenir qui depuis plusieurs années maintenant n'avait pas pu se tenir, notamment à cause de la période du covid et de ses suites. Cette année est aussi le centenaire de la naissance d'Edouard Mazé. Rappelons le : il était jeune, engagé, Il était un militant politique. Il était aussi un de nos camarade de la CGT, syndicaliste du bâtiment dans une période, où Brest dévasté par les bombardements était en pleine reconstruction.

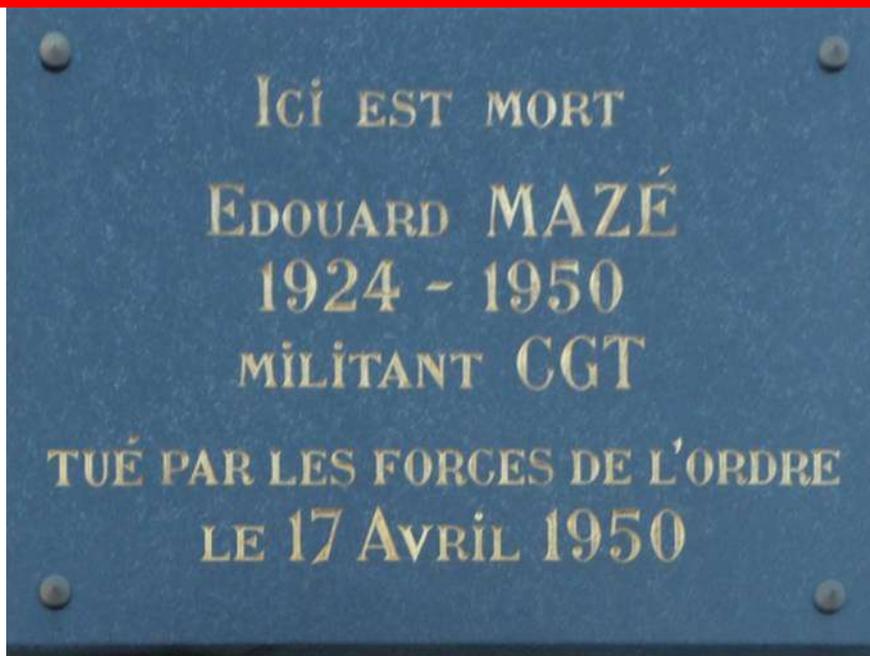
En cette année 1950, des grèves éclatent un peu partout pour les conditions de travail et de meilleurs salaires et notamment sur les chantiers où les 8 000 travailleurs sont à la peine. 5000 ouvriers du bâtiment entrent dans

la grève le 19 mars. La CGT appelle à intensifier la lutte et le 17 avril, rue Kerabécam, à quelques pas d'ici, des coups de feu sont tirés sur les manifestants. Edouard Mazé s'écroule une balle dans la tête. Pierre Cauzien, un autre camarade est grièvement blessé. L'intransigeance des patrons et la répression policière conduisirent à la mort d'un jeune homme de 26 ans qui défendait de justes causes, assassinat dont les auteurs ne furent jamais identifiés et condamnés et qu'un non-lieu fut prononcé à la fin de l'enquête. Une foule immense assista à ses obsèques et l'accompagna jusqu'à sa dernière demeure où l'épithaphe « Mort pour le pain, la paix et la liberté » est inscrite.

Il ne faut jamais oublier, ce serait nier les luttes de ces camarades qui se sont battus pour la justice sociale. Nous, la CGT, avons la responsabilité de les faire connaître car sinon, ce serait laisser aux autres, aux patrons, aux gouvernements, aux réactionnaires, le loisir d'écrire l'histoire de la classe ouvrière ou plus exactement de ne pas l'écrire.

L'histoire des luttes avec ses victoires et ses drames est notre histoire.

Faisons en sorte qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Et ne nous y trompons pas, cet instant n'est pas seulement mémoriel. Un homme est mort voici 74 ans, comme le disait René Vautier avec son film et Chris et Davodeau avec leur BD. Et Les violences policières ne sont malheureusement pas d'un temps révolu. **La répression syndicale, celle contre le mouvement social existent bel et bien encore.** On l'a bien vu lors des mobilisations contre la réforme des retraites l'année dernière. Le combat d'Edouard Mazé, son combat d'alors, s'inscrit dans la réalité d'aujourd'hui pour des salaires décents, une vie meilleure au travail comme dans la vie.



PROJET DE LOI « POUR L'EFFICACITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE »

POUR NOUS, C'EST NON

fédération
des services
publics

la
cgt

Être plus efficace, avoir une meilleure rémunération, gagner en attractivité, simplifier, fluidifier... C'est toujours avec un vocabulaire positif que sont mises en œuvre les pires réformes contre les salarié-es... On commence à avoir l'habitude! Une fois de plus, la démonstration est faite que, pour le gouvernement, le « dialogue social » est essentiellement un monologue antisocial.

Presque 5 ans après la désastreuse loi de « Transformation de la fonction publique » et la mise en place laborieuse d'un code de la Fonction publique à la place du statut des fonctionnaires, pourquoi donc une nouvelle loi? Après avoir transformé la fonction publique, il faudrait maintenant la rendre plus efficace, ça ne suffisait donc pas???

Quelques aspects du projet Guérini :

➤ **Faciliter le licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle.** « lorsque le travail n'est pas fait » précise Guérini, ce n'est pas un tabou ni une nouveauté, et tout le monde le sait! De nombreux dispositifs existent dans le statut et les employeurs ne s'en privent pas. C'est sans compter sur les mises en fin de fonction pour invalidité « sans possibilité de reclassement », mais cela ne s'appelle pas un licenciement. C'est sans compter sur le détachement d'office des fonctionnaires lorsque leur service passe en délégation de service public, mais cela ne s'appelle pas un licenciement... Manifestement, cela ne suffit pas! C'est pour cela qu'il y a tout ce remue-ménage sur le licenciement pour insuffisance professionnelle. Parce que gouvernement et employeurs veulent faciliter les licenciements bien sûr! Dès le début de son premier mandat, Macron affirmait qu'il y avait 70 000 fonctionnaires territoriaux-ales en trop et il n'a pas changé ses objectifs. Demain, celles et ceux qui n'atteindront pas les objectifs fixés dans leur entretien d'évaluation, qui ne s'adapteront pas bien aux « changements », seront condamnées pour insuffisance professionnelle!

Au fait, si le travail n'est pas fait, si les « objectifs » ne sont pas tous atteints, il doit y avoir des raisons! Lorsqu'il y a accusation d'insuffisance professionnelle, on fait appel au contradictoire, car l'employeur doit pouvoir démontrer l'insuffisance professionnelle... sinon c'est le règne de l'arbitraire. Voilà ce que l'on nous prépare!

Le code part des besoins des employeurs et de l'administration. Le statut organise, par la loi, la carrière des fonctionnaires comme individus qui bénéficient de garanties collectives.

Dans le premier cas, ce sont les emplois publics qui sont couverts par la loi. Dans le deuxième, ce sont les individus occupant ces emplois qui le sont. Protection des individus, défense des règles, mesures, garanties collectives ou « protection » des besoins — politiques — de l'administration? Pour la CGT, ce sont les conditions de travail, de carrières, de rémunérations qui garantissent la mise en œuvre au quotidien d'une fonction publique de qualité au service des citoyen-nes. Qui mieux que les fonctionnaires, les professionnels-les qualifié-es du quotidien, pour répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population?



⇒ Supprimer les catégories A, B, C, et le système des rémunérations fondé sur le point d'indice.

Cela veut dire en finir définitivement avec la fonction publique de carrière et placer les agent-es publiques sous l'autorité arbitraire et discrétionnaire de leurs employeurs. C'est remplacer le principe d'égalité pour accéder à la fonction publique par la notion de « compétence » dont le contenu est défini par l'employeur.

⇒ Développer la rémunération au mérite, c'est-à-dire à la tête du client. Selon le dictionnaire Robert, le mérite c'est « ce qui rend (une personne) digne d'estime, de récompense ». Les fonctionnaires auraient donc besoin de prouver qu'ils sont dignes d'estime? Nous ne voulons pas de récompenses, nous voulons des augmentations salariales, ce qui passe par un point d'indice à 6 euros!

Pourquoi?

Cette offensive s'inscrit dans la politique menée depuis des années (ordonnances Macron, loi Travail...) contre le code du travail et les conventions collectives. Elle est à mettre en relation avec la réforme destructrice de l'école appelée « choc des savoirs » massivement rejetée par les enseignant-es et les parents d'élèves. Ce qu'ils veulent c'est moins de diplômes, moins de qualifications reconnues dans les conventions collectives et les statuts. Tout cela pour baisser le « coût du travail » comme ils disent. Il s'agit en fait de briser l'ensemble de nos garanties collectives car elles sont contradictoires avec la « différenciation territoriale », avec la concurrence « libre et non faussée » de l'Union européenne. Le statut est considéré par nombre d'employeurs locaux, par les Macron-Guérini, comme un verrou à leurs mesures d'individualisation et de mise en concurrence des salarié-es entre eux-elles.

Ce que ne supportent pas les Macron-Guérini, ce sont les dispositions protectrices du statut. C'est le sens de

la future loi : faire voler en éclats les garanties collectives statutaires et les principes fondateurs de la fonction publique (indépendance, égalité, responsabilité) pour accélérer la privatisation des services publics, leur mise en concurrence.

L'appétit sans limite des opérateurs privés, gavés depuis des décennies par des centaines de milliards d'euros d'argent public doit être rassasié! La future loi Guérini n'a pas d'autre objectif.

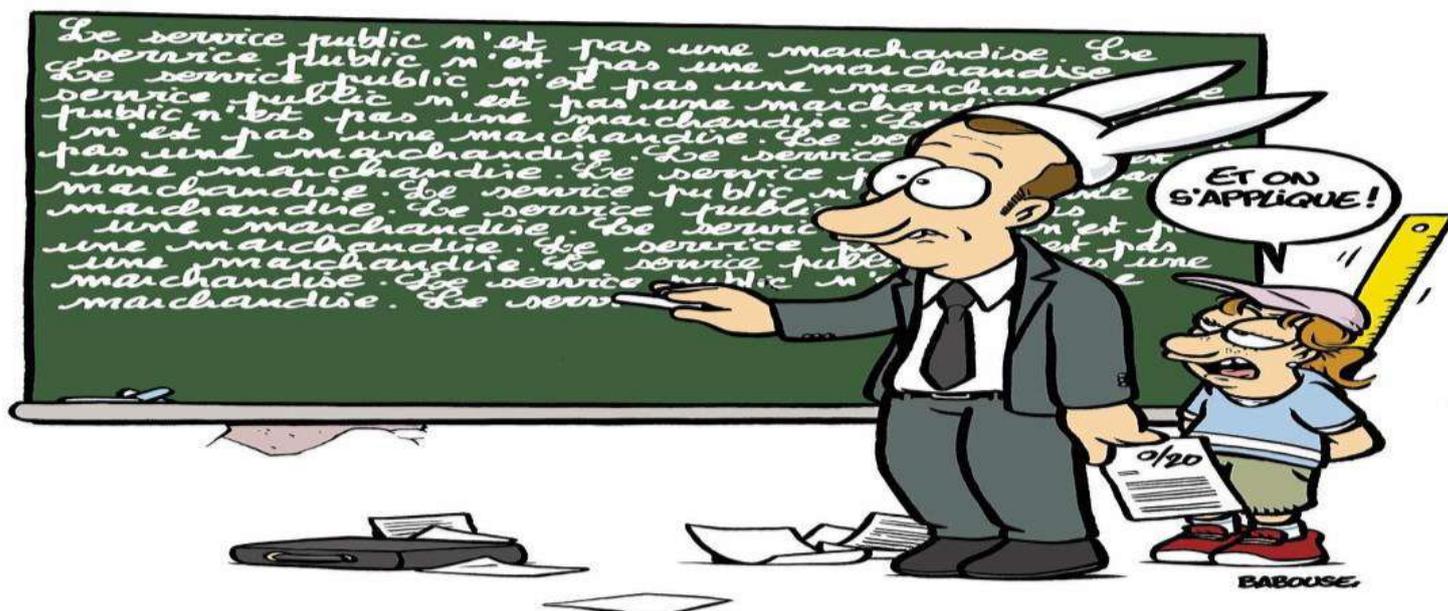
À la grande casse des services publics et des agent-es formé-es pour les mettre en œuvre, nous opposons nos revendications :

► Pour rendre la fonction publique attractive, il faut d'urgence augmenter les salaires : nous demandons le passage du point d'indice à 6 euros (soit un salaire de début de carrière à 2200 euros bruts).

► Pour répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, nous avons besoin de 10 % d'effectifs supplémentaires, soit 200 000 fonctionnaires territoriaux-ales (et 500 000 en tout pour les 3 versants, État, territoriaux, hospitaliers).

► Cela passe par exiger le retrait de la loi dite de transformation de la fonction publique et l'abandon du nouveau projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique »!

Des sommes inouïes sont utilisées pour fabriquer des armes, alimenter les guerres, enrichir les spéculateurs du CAC 40, que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent. À chacun son choix de société!



Coordination Syndicale Départementale 29 : Bilan et perspectives



La conférence de la CSD s'est tenue sur un jour et demi au centre nautique de Moulin Mer à Logonna. Etaient présents pour les camarades de Brest Métropole : Cyrille Barthes, Romaric Leduc et Laëtitia Dizet (membre CFC).

En premier lieu un **rapport d'actualité** suivi d'un débat sur la mise en péril du statut du fonctionnaire. La CSD Finistère est la CSD qui a le plus de syndiqués. Il y a eu de nombreuses adhésions depuis le mouvement contre la réforme des retraites. 295 collectivités, 11 000 syndiqués.

Intervention sur la **CNRACL** :
Prochaines élections : 2ème semestre 2026

Bilan d'activité des instances départementales :
80 % du territoire couvert.
2022 : 22,6 % de participation aux élections.
Le déploiement devra être fait bien avant les élections.
Infos CDG : mutuelle : MNT
Concernant la prévoyance, sur les 295 collectivités, 66 ont répondu (dont Bm).

La CSD et son fonctionnement :
Une réunion se tient tous les 2 mois

Formation syndicale :
16 sur 26 syndicats ont participé aux formations CST / F3SCT.
94 participants.
Nouveau : 1 journée à mi-mandat en septembre/octobre 2024 (listing, questionnaires...)

Le déploiement sur le département :
Un vaste territoire à conquérir encore. Chaque syndicat doit rayonner autour de son territoire. Missions, périmètre. Calendrier à établir pour un déploiement régulièrement bien avant les élections.

Formation : démarches – Action : une journée pour réfléchir sur le plan d'action.

Candidatures :

Collectif d'animation :
Emmanuelle HERRY
Responsable financière
Loïc GOUZIEN
Nadia NEN aidée de Marine LE SAUX
Cyrille BARTHES
Laury LE HENAFF
Laëtitia DURANCEAU
Gildas LE GOFF
Christophe ROLLAND
Pierre ROLLAND
Béatrice BARON
Pas de coordinateur à ce jour.

CFC :
Armel LE MARRE
Sébastien LE SCORNET
Laëtitia DIZET
Danielle KERJAN
Eric MORVAN

Vote à l'unanimité des candidatures.

Lieux des réunions :
local CGT Châteaulin pour la CFC, salle municipale à St Coulitz pour la CSD.

La journée internationale de la santé et la sécurité au travail (officiellement le 28 avril) est un moment crucial pour mettre en lumière les enjeux liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et travailleuses.



Le gouvernement et les employeurs se sont trop longtemps dérobés à leurs obligations. Il est temps d'en finir et de mettre en place les mesures de préventions et les moyens nécessaires.

La CGT s'engage activement dans cette journée pour défendre les droits des travailleur·ses et améliorer les conditions de travail.

Il y a chaque année plus de 2,78 millions de décès liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles dans le monde et environ 374 millions d'accidents du travail non mortels.

Ces accidents ne sont jamais purement le fruit du hasard. Ils sont très souvent le résultat de choix patronaux délibérés pour maximiser les profits. Les cadences effrénées, le matériel défectueux et les organisations du travail délétères sont des facteurs aggravant des risques professionnels.

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :

- le renforcement de la protection des travailleur·ses et le respect du droit de retrait ;
- une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- l'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié·es ;
- le rétablissement et l'évolution des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence ;
- un nombre suffisant d'inspecteur·ices du travail, le renforcement des effectifs de contrôleur·ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;
- l'indépendance de toutes les acteur·ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

La CGT Brest métropole est engagée pour défendre les droits des travailleur·ses et améliorer les conditions de travail

**Nos permanences F3SCT (ex CHSCT) au local du CTM tous les 2èmes lundis du mois de 13h30 à 16h30
Dates : 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre**



Évaluation Avancement de grade

La procédure avancement de grade

Le calendrier de la procédure d'avancement de grade est rapproché de celui de l'évaluation professionnelle. Les avancements de grade sont donc étudiés au cours de la même période et font l'objet d'un nouveau document dissocié du compte rendu de l'évaluation.

Retour en DRH des fiches d'appréciation signées pour le 14 juin 2024.

	<p>Si tu es satisfait du fait de la proposition de la hiérarchie pour un avancement de grade : signe le document immédiatement !</p>
	<ul style="list-style-type: none">Si tu es mécontent de la non proposition de la hiérarchie pour un avancement de grade signe la fiche, remets-le à ton responsable hiérarchique dans les 10 jours, conserve une copie, et surtout prévient le syndicat pour que les délégués « CAP » puissent convenir d'un rendez-vous et intervenir utilement lors des réunions tripartites qui auront lieu mi-septembre

Adoption des tableaux d'avancement de grade pour fin septembre 2024.

Tous renseignements complémentaires : 02 98 00 80 73 ou 02 98 33 52 51



Le parcours de la Flamme débutera **au port de plaisance du Moulin Blanc**. Elle traversera ensuite la ville pour arriver au port de commerce, où sera allumé le chaudron olympique au Quai Malbert. En soirée, la Flamme poursuivra son épopée vers la Guadeloupe à la barre d'Armel Le Cléac'h sur son maxi-trimaran.

Journal financé par les syndiqué.es CGT de Brest Métropole

Directeur de la publication

Seb Autret

Rédacteur en chef

Rom Leduc

Syndicat CGT Brest Métropole

Hôtel de Métropole

24, rue Coat Ar Gueven

CS 138226

29238 Brest Cedex 2

02 98 33 52 51 / 06 65 79 91 92

cgt@brest-metropole.fr